

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2023-189/PRE portant approbation du budget prévisionnel 2024 de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État.

n° 2023-189/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
30 janvier 2024

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2023

Date du numéro
31 décembre 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULe Décret n°2015-287/PRE portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État (ANSIE)

VULe Décret n°2016-250/PRE portant modification du décret n°106/PRE du 05 mai 2016 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État (ANSIE)

VULe Décret n°2022-037/PRE du 17 février 2022 portant modification du Décret n°2016-022/PRE portant modification du Décret n°2015-287/PRE portant Organisation et Fonctionnement de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État

VULe Décret n°2022-082/PRE du 19 avril 2022 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État (ANSIE)

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULa Délibération n°003/2023/ANSIE du 03 décembre 2023 portant approbation du budget prévisionnel 2024 de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État

SUR Proposition de la Présidence de la République. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Décembre 2023.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le budget prévisionnel de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État pour l'exercice 2024 s'établit comme suit

– En Produits :.....451 743 675 FDJ– En Charges
:.....451 743 675 FDJ

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 31 Décembre 2023

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH